

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [aaudit-cssmm-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/55ea7bedaf4c6d9e6a1e5d56>

Date d'obtention : 2025-09-17 13:49:08

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut suivre l'aide-mémoire afin de ne pas se tromper.

Pour commencer, nous devons parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime, recueillir le plus d'informations possible grâce au formulaire d'incident. S'il y a d'autres personnes d'impliquées dans la situation, nous devons les rencontrer également, pour valider les faits (en remplissant d'autres grilles). Si la situation n'est pas malveillante, je rencontre l'instigateur et remplis avec lui la grille d'incident. Même si la version de la victime et de l'instigateur concorde, je prends quand même contact avec le service de police.

Si avec les informations que j'ai reçues, je perçois de la malveillance de la part de l'instigateur, je le rencontre simplement pour lui confisquer son téléphone et lui expliquer la démarche qui suivra ensuite. Ensuite le service de police sera contacté, les parents des jeunes concernés ainsi qu'un signalement à la DPJ également.

S'il y a de l'impulsivité dans la situation, la grille d'incident sera remplie avec la victime, nous confisquerons son téléphone, je consulterai les politiques de l'établissement pour déterminer s'il y a eu infraction aux règles, ainsi que d'examiner les dispositions du Code criminel incluses dans la trousse. Ensuite le service de police sera contacté, les parents des jeunes concernés ainsi qu'un signalement à la DPJ également.

## Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

À ne pas oublier :

- Si aucun des jeunes ne veut collaborer en me rencontrant pour remplir la grille d'incident, le service de police sera immédiatement appelé.
- Doit remplir un grille d'incident pour chaque jeune concerné (pas l'instigateur s'il y a malveillance)
- Dans des situations où il n'y a pas de pornographie juvénile, la trousse Sexto doit quand même être suivie.
- Agir rapidement pour éviter le plus possible la propagation des vidéos/photos.
- L'école n'est pas mandataire du service de police.
- Préserver l'identité de chacun des jeunes impliqués.
- Intervenir de façon bienveillante et empathique avec la victime.
- Si un parent est inquiet d'une situation concernant son enfant et du sexta, et me demande l'aide, je dois le référer au poste de police.

## Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape qui me semble la plus délicate est lorsqu'il y a acte de malveillance. Ceci implique beaucoup plus de procédures judiciaires et peut faire beaucoup plus de dommage aux victimes. La confidentialité : éviter que l'information s'éparpille (les personnes impliquées dans la situation). Je trouve ça vraiment délicat car tout se sait de nos jours par les réseaux sociaux. Je sais que de mon côté, je sais faire preuve de professionnalisme, mais voir et entendre ce qui pourrait se dire autour, dans la communauté (des ouï-dire)... Je trouverais cela difficile!